

Délibération CA – 20250310-01

Reims, le 12 mars 2026

DELIBERATION

Relative à l'installation du Conseil d'administration et élection du vice-président étudiant

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu l'arrêté du Rectorat de Région Académique en date du 6 février 2026 portant proclamation du résultat des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Crous de Reims ;
Vu l'arrêté du Rectorat de Région Académique en date du 19 février 2026 fixant la composition du conseil d'administration du Crous de Reims
Vu l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration
Vu le résultat du scrutin à bulletin secret portant élection du vice-président étudiant

Point de l'ordre du jour :

Installation du nouveau Conseil d'Administration et élection du vice-président étudiant

Après le vote à scrutin secret

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Article 1

Les membres du Conseil d'administration sont installés dans leurs fonction conformément aux dispositions de l'arrêté rectoral Arrêté n°2026/DRAES/CROUSREIMS/CompoCA/01

Article 2

Le Conseil d'administration du Crous de Reims élit Rémi DEVOET en tant que vice-président étudiant pour un mandat de deux ans non renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 17
Procurations : 6
Abstentions : 0
Pour : 23
Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration
Recteur délégué à l'Enseignement
Supérieur la Recherche et l'Innovation de
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI

